



Une manière de valoriser et de promouvoir le territoire...

Un PR labellisé FF Randonnée

L'attribution d'un label national par une fédération reconnue, c'est :

- La garantie de la qualité de l'itinéraire proposé au promeneur ou au randonneur,
- La reconnaissance officielle des itinéraires,
- L'insertion automatique du tracé sur les cartes IGN au 1:25000 avec la mention « PR »,
- L'apposition du label FF Randonnée sur tous les outils de promotion.